

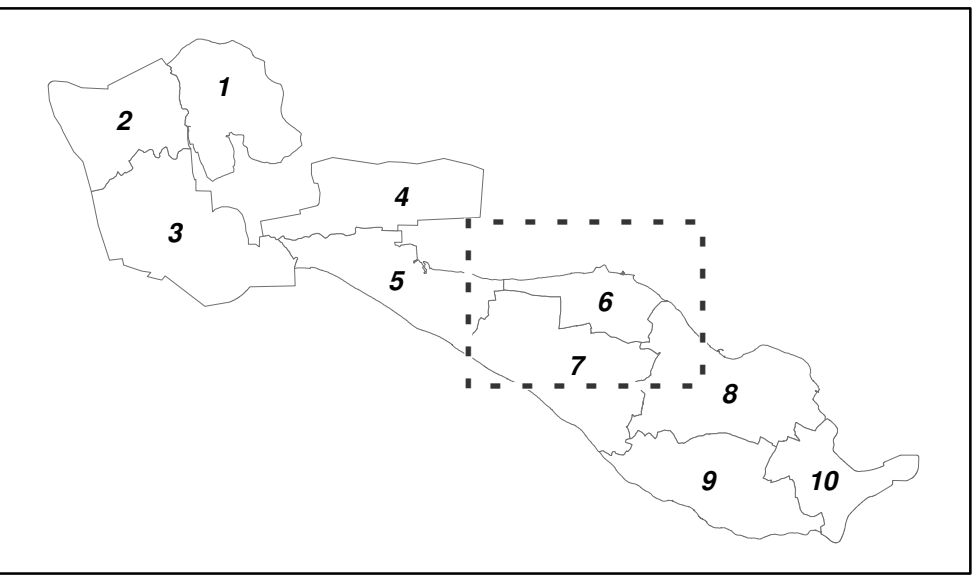


PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL

02 10 21  
PRÉF 17 MODIFICATION N°1

Pièce n°3.2-2  
Règlement graphique

Plan n°6 - Commune de Saint Martin de Ré



Echelle : 1:5 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil communautaire  
en date du 30 septembre 2021

----- Limite de zone

Plan de Prévention des Risques Naturels

- Zone soumise au risque submersion
- Zone soumise au risque érosion
- Zone soumise au risque feux de forêt
- Zone soumise au risque submersion et feux de forêt
- Zone soumise au risque érosion et feux de forêt

Zones de présomption de prescription archéologique

- Zone A (Tous les dossiers)
- Zone B (Terrain supérieur à 500 m²)
- Zone C (Terrain supérieur à 2000 m²)

**Zone urbaine (U)**  
Ua - Noyaux anciens des centres-bourgs  
Ua1 - Extensions denses et semi-denses (comprenant les sous-secteurs Ua11 et Ua12) des centres-bourgs  
Uc - Secteur de densité modérée en continuité du bourg  
Ud - Secteur de densité modérée en discontinuité du bourg  
Ue - Secteur semi-dense à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics  
Uf - Secteur d'activités portuaires  
Ug - Secteur à vocation touristique (camping/carsavanning)  
Uh - Secteur à vocation touristique (complexes hôteliers/village-vacances)  
Ui - Secteur à vocation d'activités secondaires et tertiaires

**Zone d'activités (A)**  
IAUa - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de services publics  
IAUc - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'habitat  
IAUd - Secteur à urbanisation immédiate à vocation d'activités économiques  
2AUh - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat  
2AUh1 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'habitat, après révision du PPR et après modification ou révision du PLU  
2AUh2 - Secteur à urbanisation différée à vocation d'activités économiques après révision du PPR et après modification ou révision du PLU

**Zone agricole (A)**  
A - Secteur à vocation agricole  
Aa - Secteur à vocation agricole et conchylicole en espaces remarquables  
Ap - Secteur à vocation agricole protégée  
Ar - Secteur à vocation agricole en espaces remarquables

**Zone naturelle (N)**  
N - Secteur naturel  
Nc - Secteur naturel autorisant le stationnement temporaire de caravanes  
Nda - Secteur naturel à vocation d'équipement d'intérêt collectif et de services publics  
Nep - Secteur naturel occupant les stations d'épuration  
Nes - Secteur naturel à vocation d'activités équestres  
Nf - Secteur naturel autorisant le stationnement de zones sensibles  
Ng - Secteur naturel à vocation d'équipement de sports et de loisirs  
Nn - Secteur naturel en espaces remarquables  
Nnc - Secteur naturel à vocation touristique (camping/carsavanning)  
Nni - Secteur naturel à vocation touristique (complexes hôteliers/village-vacances)  
Np - Secteur naturel à vocation d'activités commerciales

LISTE DES ZONES DE PRESOMPTION DE PRESCRIPTIONS ARCHEOLOGIQUES  
Zone A – La Pointe de la Grande Croix  
Zone B – La Moulinatte, Pointe de la Grand  
Zone C – Les Chirons, Plumais  
Zone C – La Maladerie, Les Essais  
Zone C – La Fréau, Colonie de Vacances